

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SAINT-ANDRÉ

PROPOSITION DE CONSIDÉRATION SPÉCIALE DU GAÉLIQUE ET DE PORT DU TARTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire de très haute importance. Étant donné que c'est un fait historique reconnu que la langue maternelle de la plupart des pères de la Confédération était le gaélique, et non pas le français ou l'anglais, et qu'il est important que les Canadiens conservent la langue, la culture et les traditions de leurs ancêtres, je propose, appuyée par le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) et le député de Hillsborough (M. Macquarrie):

Que le 30 novembre, jour de la fête de saint André, patron de l'Écosse, l'on accorde une considération spéciale à la langue gaélique et que tous les Écossais et les Canadiens se disant d'origine écossaise portent le tartan.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'EXPLICATION DE LA DÉCLARATION RELATIVE À LA SUPPRESSION DES PROGRAMMES DE CEUX QUI N'EN ONT PAS BESOIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion de nature urgente. La semaine dernière, le 23 novembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a semé la panique parmi un grand nombre de personnes ayant de jeunes enfants ainsi que parmi les retraités en déclarant qu'elle supprimerait les pensions de vieillesse ou les allocations familiales de ceux qui n'ont pas besoin de programmes universaux. Je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le ministre saisisse la première occasion pour faire une déclaration à l'appel des motions afin de préciser quels sont ceux qui n'ont pas besoin des programmes universaux et atténuer ainsi les craintes de ceux qui en ont besoin.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement la présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

PROPOSITION DE LIMITATION À 6 p. 100 DES BÉNÉFICES DES BANQUES À CHARTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Considérant que les avoirs des banques canadiennes pour l'année se terminant le 31 octobre 1977 dépassaient de 20 p. 100 ceux de l'année précédente et que, après déduction de l'impôt, les bénéfices des banques canadiennes ont dépassé sensiblement les 6 p. 100 permis dans le programme de lutte contre l'inflation en ce qui a trait aux salaires et traitements, qu'il soit résolu que le Parlement presse le gouvernement et la Commission de lutte contre l'inflation de prendre les mesures nécessaires pour contraindre les banques canadiennes à limiter l'accroissement de leurs bénéfices à 6 p. 100 tout comme sont limitées les augmentations de salaires et de traitements des travailleurs.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON SUGGÈRE AU MINISTRE D'Étudier LE PROBLÈME DE LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE PULPE AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très urgente.

Considérant qu'un grand nombre de producteurs agricoles du Québec dont un pourcentage du revenu vient de la production de bois de pulpe; considérant que des milliers de cordes de bois de pulpe qui ont été coupées il y a un an et même deux ans sont demeurées invendues en raison de la diminution de la production de papier par les moulins à papier, ce qui cause un tort considérable aux producteurs ainsi qu'à l'économie du pays, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre recommande que le ministre de l'Industrie et du Commerce soit chargé d'étudier sérieusement la mise en marché de ce produit afin de déterminer les meilleures moyens à prendre pour activer ce secteur de notre économie.